

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours interne d'INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E

Session 2021

Spécialité Prévention et gestion des risques
Option Sécurité et prévention des risques

ÉPREUVE DE NOTE

Ingéméto
Pôle prévention des risques

Le 16 juin 2021

Note à l'attention
de Madame la directrice
des services techniques

Objet : la résilience urbaine

La récente crise sanitaire a mis en lumière des dysfonctionnements dans la gestion de crise partout en France, et au-delà. Elle a montré l'importance d'être capable de s'adapter, y compris à l'imprévu. Cette capacité suppose d'adopter une démarche de résilience, notion nouvelle pas toujours bien appréhendée par les collectivités territoriales. Pourtant, il s'agit d'un axe de travail fondamental pour les territoires, notamment ceux qui sont exposés à des risques multiples bien souvent évolutifs dans le contexte de changement climatique. C'est pourquoi la mise en place d'une démarche de résilience semble incontournable, notamment pour une métropole urbaine et exposée telle qu'Ingéméto. La présente note abordera en partie synthèse la notion que résilience que les collectivités territoriales ont tout intérêt à intégrer pour les avantages qu'elle procure (I), puis la mise en place de cette résilience qui passe par une anticipation des crises et par une gouvernance stratégique et partagée (II). Ensuite, en partie propositions, la présente note décrira la mise en place d'une concertation élargie pour établir un diagnostic global et partagé (I), ainsi qu'un plan d'action s'appuyant sur les six piliers de la résilience pour intégrer cette notion dans la politique de notre territoire (II).

I - La résilience : une notion que les collectivités territoriales ont tout intérêt à intégrer car elle procure de nombreux avantages

La présente partie reviendra sur la notion de résilience qui permet de mieux faire face aux risques (A), puis sur les nombreux avantages qu'il y a à s'investir dans la résilience (B).

A – La résilience permet de mieux faire face aux risques

La hausse de la pression démographique pousse à des installations d'enjeux dans des zones exposées aux aléas, ce qui augmente les risques. D'autres vecteurs de risques existent, tels que les problématiques de gouvernance, de coordination ou encore des gestions défaillantes. Le contexte budgétaire complique par ailleurs l'action publique face aux risques. À cela s'ajoute la dégradation des écosystèmes liée par exemple à l'artificialisation, ou encore le changement climatique. Face à ces risques, il convient d'adopter une démarche de résilience. Cela consiste pour le territoire à acquérir une faculté d'adaptation afin d'être en capacité d'anticiper les perturbations, d'atténuer les effets d'une catastrophe, de se relever d'une crise en faisant preuve de faculté d'apprentissage et d'innovation, et d'évoluer vers un équilibre préservant les fonctionnalités du territoire. Cette résilience s'intègre dans toutes les thématiques : l'environnement, le social, l'économie, l'aménagement et les transitions écologiques et énergétiques. C'est un concept relativement malléable, ce qui permet de le mobiliser dans des contextes variés. Son imbrication avec la logique de transition écologique est très forte.

B – S'investir dans la résilience est vecteur de nombreux avantages

La résilience permet de minimiser les effets d'une catastrophe en adoptant l'infrastructure aux risques. Elle permet également de sensibiliser de façon large et englobante, et de mieux partager la gouvernance.

Ainsi, la résilience renforce la confiance dans les autorités et augmente donc leur leadership. La prévention des risques permet de diminuer les impacts des catastrophes et donc des coûts humains, matériels et financiers. Par ailleurs, l'investissement réalisé pour adopter l'infrastructure est créateur d'activité économique et d'emploi. Cela permet aussi d'améliorer le cadre de vie et de créer du réseau. La résilience constitue ainsi un véritable facteur de développement local. Elle insuffle une dynamique d'intégration des risques et permet la mise en place de nouveaux modes d'action collaboratifs mettant en avant la confiance et la solidarité entre les territoires mais aussi entre les décideurs politiques et les citoyens.

II - La mise en place de la résilience passe par une anticipation des crises et par une gouvernance stratégique et partagée

La présente partie aborde d'abord l'anticipation à mener tant sur les aménagements qu'en matière de sensibilisation aux risques et d'adaptation à leurs impacts (A) ; puis sera décrite l'évolution de la gouvernance indispensable à la résilience des territoires (B).

A – Une anticipation à mener tant sur les aménagements qu'en matière de sensibilisation aux risques et d'adaptation à leurs impacts

L'anticipation s'appuie sur trois des six piliers décrits par le CEREMA pour la mise en place de la résilience : premièrement l'anticipation, la connaissance et la préparation, deuxièmement l'adaptation par l'apprentissage et l'innovation, troisièmement l'adaptation des infrastructures pour la continuité de l'activité.

La connaissance des risques permet de mieux les intégrer dans le territoire et son aménagement, et donc de mieux faire face aux perturbations. Cela amène également à prendre de meilleures décisions lors de la gestion de la crise.

Par ailleurs, la diminution du risque nécessite la protection des infrastructures stratégiques pour la vie du territoire : transport, installations vitales (hôpitaux, ERP, écoles...), réseaux stratégiques d'électricité, de télécommunications, d'adduction en eau potable et d'assainissement. Il faut néanmoins prendre garde à ce que ces protections n'amènent pas de faux sentiments de sécurité entraînant la négligence du risque.

La formation et la sensibilisation face aux risques doit passer par une communication adaptée et orientée vers tous.

La préparation et l'alerte entraînent une réflexion sur les impacts potentiels de la crise, l'équipement et la formation des agents et la réalisation de simulations régulières, ainsi que le plan post-crise (relèvement).

B – Évolution de la gouvernance indispensable à la résilience

Il s'agit ici des trois autres piliers décrits par le CEREMA : la sobriété des consommations et besoins, la gouvernance partagée ainsi que la coopération entre territoires, et la culture du risque et la solidarité.

L'ensemble des acteurs doivent être intégrés dans la gouvernance, une forte concertation est incontournable.

Il est par ailleurs nécessaire de renforcer les liens entre les territoires pour des réponses adaptées à des échelles cohérentes (gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant par exemple). Cela améliore aussi l'entraide.

Cette gouvernance partagée permet aussi de mieux communiquer sur les risques, et de contribuer au développement de la culture du risque.

Ainsi, l'adoption de la résilience permet de mieux gérer les risques de façon globale, de mieux y faire face et de s'en relever.

Compte tenu des nombreux risques auxquels Ingéméthro est exposée, notre collectivité a tout intérêt à mettre en place une démarche de résilience.

I - Mise en place d'une concertation élargie pour établir un diagnostic global et partagé

La présente partie traite d'abord de l'instance décisionnelle reposant sur une concertation élargie à tous les acteurs (A), puis le diagnostic global, pluridisciplinaire et partagé (B).

A – L'instance décisionnelle reposera sur une concertation élargie

Un comité de pilotage sera constitué par le Président d'Ingéméthro, le vice Président à l'urbanisme, le vice Président à la communication, la DGS, la DST, l'État (DDTM et DREAL) et les financeurs potentiels (Agence de l'eau, ADEME,...). Le soutien du CEREMA pourra être sollicité. Le COPIL sera animé par un chef de projet, qui fera le lien avec les groupes thématiques (urbanisme, assainissement,...) qu'il animera également. Ces groupes

thématiques intégreront tous une représentation citoyenne et du monde économique (entreprises).

B – Établissement d'un diagnostic global, pluridisciplinaire et partagé

Le diagnostic pourra débuter par une analyse du SCOT pour vérifier dans quelle mesure il intègre la résilience. Les PLU des commune membre pourront également être vus. Il s'agira aussi de faire le point sur la connaissance des risques auxquels nous somme exposés (document départemental sur les risques majeurs, plans de prévention des risques éventuels,...) ainsi que sur le niveau de connaissance : études existantes, documents d'archives, ...etc.

Nous pourrons également mettre en évidence les infrastructures stratégiques à la voie de notre territoire.

Nous ferons aussi le bilan des communes ayant un plan communal de sauvegarde, ainsi que les simulations éventuellement faites.

L'analyse des retours d'expérience de collectivités engagées dans la résilience (Carcassone, Paris) sera également profitable.

Une fois établi, le diagnostic sera partagé avec les groupes thématiques, puis avec le public (réunion publique, site internet).

II - Plan d'action s'appuyant sur les six piliers de la résilience pour l'intégrer dans la politique de notre territoire

A – Actions pour l'anticipation de la crise

Les infrastructures stratégiques seront ciblées et adaptées pour mieux faire face aux risques.

Le SCOT sera mis à jour pour davantage intégrer la résilience.

Les études nécessaires à une meilleure connaissance du risque seront réalisées.

Des actions de sensibilisation seront menées notamment au niveau des écoles, les enfants étant souvent de bons vecteurs de sensibilisation de leurs parents, et ils sont aussi les citoyens de demain.

Par ailleurs, les éléments de connaissance acquis nous permettront de mieux appréhender les impacts des crises, les réactions à avoir ainsi que les besoins en formation des agents pour mieux intervenir.

B – Le partage de la gouvernance et la solidarité entre territoire

Un nouveau mode de gouvernance, transversal et inclusif, devra être mis en place dans les différents projets menés par Ingéméto.

Les liens seront également développés avec les territoires voisins pour améliorer la solidarité (hébergement d'urgence lors de crise,...). Une approche en trois échelles sera adoptée pour chaque risque : territoire directement exposé, celui impacté et la frange pouvant mettre en place la solidarité. L'évaluation sera elle aussi transversale puisqu'il est difficile de

déterminer des indicateurs. Il s'agira d'analyser comment la résilience est intégrée dans les différentes politiques sectorielles.

Pour conclure, la mise en place de la démarche de résilience urbaine englobera l'ensemble des stratégies et politiques sectorielles d'Ingéméto. Cela permettra à notre territoire de mieux gérer les crises et de garantir la continuité de l'action publique en situation de crise.